

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC148

présenté par

M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Compléter l'alinéa 58 par la phrase suivante :

" Cette entrée progressive pourra se faire en ayant recours à l'apprentissage."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que le secteur public développe à son tour l'apprentissage qui est un dispositif de formation qui a largement fait ses preuves.